

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 17 décembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 123 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONToux - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Michelle EMERY - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard GUARINO - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Lucien WEYGAND - Sérena ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT représenté par Maxime TOMMASINI - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Marie-Françoise PALLOIX - Benjamin CHAPPE représenté par Didier MAURY - Eric DIARD représenté par Pierre PENE - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Janine ECOCHARD représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Monique ENGELHARD représentée par Jean-Claude GUERAUD - Claude FRIGANT représenté par Marie-Thérèse FOURNIER - Claude GALLIZIA représenté par Christyane PAUL - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Alain LAURENS représenté par Samia GHALI - Eric LE DISSES représenté par Robert HABRANT - Marie-Yves LE DRET représenté par Frédéric DUTOIT - Bernard LIEBGOTT représenté par Marc BERNARD - Jean-François MATTEI représenté par Robert ASSANTE - Nabil M'RAD représenté par Christian RAYNAUD - Pierre-François PAOLACCI représenté par Monique ROBINEAU - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Claudine SOLERIEU représentée par Lucien MERLENGHI - Guy TEISSIER représenté par Didier GARNIER - Claude VILLANI-LEONI représenté par Michel FORNERIS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO - Marcel BENASSI - Valérie BOYER - Jean-Claude IMBERT - Mourad KAHOU - Michèle LARIVIERE - André MALRAIT - André VARESE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

ECO 001-1127/07/CC

■ Marseille Provence, Métropole euro méditerranéenne des échanges et de la connaissance : une stratégie de développement économique pour 2008-2014.

DGDE 07/651/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'année 2006 a marqué les dix ans des programmes de développement économique engagés successivement par la Ville de Marseille (Marseille Economie) puis la communauté de communes et enfin la Communauté Urbaine MPM (Marseille Provence Métropole Economie).

Où en sommes-nous ?

Tandis que sur la période 1975-1995, Marseille avait perdu 150 000 habitants (1 sur 6) et 50 000 emplois privés (1 sur 4), les dix années écoulées ont permis une complète inversion des perspectives.

Appuyés par une succession d'investissements massifs des partenaires publics (Euroméditerranée, les ZFU, la production de foncier pour l'économie, les opérations d'aménagement pour le logement et l'économie, le Port de Marseille, les transports en commun, l'aéroport Marseille Provence, le TGV, le Technopole de Château Gombert, le Parc Scientifique et Technologique de Luminy, le Contrat de Plan Etat Région avec en particulier son volet Enseignement Supérieur Recherche, ...) les entreprises de MPM ont créé 41 000 emplois privés net permettant au chômage de décroître de 19,6% à 12,7%.

Dans le même temps, le changement d'image, l'amélioration de l'attractivité du territoire et une politique très active du logement ont permis d'inverser aussi la courbe démographique avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Mais, plus fondamentalement, c'est le retour de la confiance des entrepreneurs et des investisseurs dans le projet de développement de la métropole qui a consolidé une véritable dynamique de croissance du territoire.

Les effets de cet élan sont extrêmement concrets pour l'emploi comme pour un large mouvement de rénovation urbaine qui peut être constaté sur l'ensemble du territoire et en particulier à Marseille, mais aussi, avec le changement d'image, pour l'émergence d'une nouvelle économie du tourisme.

C'était l'objectif, depuis 1995, de cette stratégie : attirer les entreprises, l'investissement, les talents, les touristes pour créer de la richesse et remettre le territoire dans la croissance.

Accélérer le développement, MPM dans le TOP 20 des métropoles européennes

Pour les dix années qui viennent, il est essentiel de poursuivre et surtout d'accélérer le rythme du développement, d'accroître notre rayonnement et notre présence dans la compétition mondiale des métropoles, d'être toujours plus attractif pour les talents et pour les investissements et de continuer à améliorer la qualité de notre territoire.

Ce sont les conditions indispensables pour offrir aux habitants de la métropole plus d'emplois, un meilleur niveau de vie, plus de services, plus de qualité de vie.

C'est dans ce contexte que MPM a engagé, depuis 2006, l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui exprimera la forte ambition collective du territoire et de ses habitants pour l'horizon 2020. Le SCOT affichera le projet de MPM, et notamment sa traduction spatiale, en intégrant les dimensions économie, habitat et urbanisme, transport et déplacement, environnement, dans une vision d'ensemble de développement durable.

Refonder la stratégie de développement

En matière de développement économique, MPM a souhaité refonder sa stratégie et se doter d'un document programme pour la période 2008-2014.

Deux raisons majeures à cela :

- La poursuite et l'accélération du rythme élevé de création d'emplois de la période écoulée (environ 5 000 emplois privés net par an) exigent d'accentuer l'effort et de mettre en œuvre un nouveau programme volontariste de soutien à l'activité économique.
- Le contexte de la mondialisation des échanges s'est fortement accéléré et MPM, en première ligne de ce processus, doit adapter sa stratégie.

C'est pourquoi MPM a engagé une série d'études et de réflexions pour intégrer un diagnostic de l'environnement mondial et une analyse de ses propres moteurs économiques.

Cette démarche a été menée en associant le monde économique, universitaire et scientifique mais aussi la société civile à travers le Conseil de développement de MPM.

C'est ainsi que le Conseil de développement a émis un avis relatif à la stratégie de développement économique de MPM lors de sa séance plénière du 9 mai 2007 (rapport joint à la présente délibération).

L'analyse des moteurs économiques du territoire de MPM met en évidence la contribution de l'ensemble du tissu économique à la création d'emplois.

L'économie de MPM, se répartit entre 5 « moteurs économiques » :

- Une économie résidentielle (tournée vers la satisfaction des besoins des habitants) pour 54% des emplois et 31% de la Taxe Professionnelle mais dont l'emploi croît de 1% par an. Avec un faible taux d' « emplois métropolitains supérieurs » (EMS), c'est une économie d'accompagnement de l'économie globale.
- Une économie productive (tournée vers la production de biens) pour 11% des emplois et 28% de la TP, qui ne régresse pas contrairement à la tendance nationale et dont l'emploi est resté stable grâce aux entreprises les plus technologiques. Très riche en EMS, c'est une économie mondialisée à fort effet d'entraînement.
- Une économie de la connaissance (formation, Recherche et Développement, conseil à valeur ajoutée...) qui représente 18% des emplois et 13% de la TP (la part d'emplois publics y est de 42%), dont l'emploi croît de 2,4% par an (4% pour la part privée) avec un taux très élevé d'emplois métropolitains supérieurs et un fort effet d'entraînement.
- Une économie du transport logistique pour 11% des emplois et 23% de la TP, dont l'emploi croît de 2,5% par an avec le plus fort taux d'EMS en France et un fort effet d'entraînement.
- Une économie du tourisme, loisirs, culture pour 6% des emplois et 5% de la TP, dont l'emploi croît rapidement de 3,5% par an, avec un fort effet d'entraînement sur l'image du territoire.

Ces 5 « économies » font évidemment « système » et contribuent toutes au développement de l'emploi. En particulier c'est le développement de l'emploi qualifié qui entraîne la création des emplois moins qualifiés.

MPM dans la mondialisation

Dans le nouvel ordre économique mondial qui s'est progressivement imposé à l'agglomération, plusieurs constats ont guidé les choix de Marseille Provence Métropole :

- L'attractivité est une condition pour permettre d'accélérer la création d'emplois, attirer les talents, les compétences, les investissements, les touristes, accroître la création et la distribution de richesse, permettre la réalisation des équipements dont la population a besoin.
- « Le dialogue entre l'Europe et la Méditerranée est capital » : la déclaration du Président de la République sur l'Union méditerranéenne confirme la justesse du positionnement stratégique adopté par MPM.
- L'économie mondiale est tirée par l'innovation et la technologie, l' « économie de la connaissance » joue un rôle central dans les échanges comme dans la compétition des entreprises et des territoires. Une dimension que les pays phares du XXI^e siècle comme la Chine, l'Inde ou le Brésil ont parfaitement intégrée.
- L'Europe a identifié comme sa première priorité ces enjeux en se fixant pour objectif, en mars 2000 au sommet européen de Lisbonne, de relancer la croissance et la compétitivité, en faisant de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ».
- Les métropoles jouent un rôle clé dans le développement, elle se doivent d'acquiescer lisibilité et taille critique pour être un nœud des nouveaux réseaux de l'économie mondiale.
- La plupart des métropoles françaises (Lyon, Grenoble, Bordeaux...) et européennes (Barcelone, Milan, Turin...) qui peuvent nous servir de référence ont mis l'économie de la connaissance au cœur de leurs stratégies de développement.

- Dans la mondialisation, alors que les échanges croissent de 15% par an et que les transports de marchandises se font à 80% par la voie maritime, les villes portuaires ont un avantage considérable car elles sont au croisement des flux.
- La fluidité croissante des déplacements et le développement rapide de la demande touristique dans les pays émergents font du tourisme une industrie en croissance.

Ce contexte exige que nous puissions à la fois continuer à nous appuyer sur notre histoire et nos acquis économiques tout en nous projetant résolument vers l'avenir. Il nous faut associer 26 siècles d'histoire et une stratégie qui doit miser prioritairement sur nos capacités d'innovation, de créativité, de mise en réseau et d'intelligence.

Une ambition pour 2020

Marseille Provence se positionne donc délibérément comme une métropole ouverte au monde, aux échanges et à l'innovation. Riche d'une histoire et d'une pratique multiculturelle unique, elle se fixe comme objectif à l'horizon 2020 d'être la métropole capitale de l'Euro Méditerranée et en particulier ;

- MPM sera une référence dans l'Europe du Sud et en Méditerranée pour ses capacités d'innovation et de création en matière scientifique, technologique, environnementale, universitaire, culturelle et architecturale ;
- MPM sera une destination touristique majeure en Méditerranée ;
- MPM sera, au cœur de l'Europe du Sud, le centre de décision et de services d'un pôle d'échanges de marchandises et de services de dimension mondiale.

Pour être la métropole capitale de l'Euro Méditerranée, MPM et la Ville de Marseille joueront de l'ensemble des leviers qui font les métropoles. Elles mettront en oeuvre une politique active de relations internationales entre l'Europe et la Méditerranée, une politique de développement économique volontariste, une politique d'attractivité internationale pour l'enseignement supérieur et la recherche, la politique culturelle d'une "capitale européenne de la culture", une insertion toujours plus forte dans les réseaux de grandes infrastructures de transport et enfin une politique de développement durable tournée vers l'amélioration constante de la qualité de vie de ses habitants.

Une stratégie de développement économique pour tous les marseillais

MPM se fixe donc pour objectif de soutenir son tissu économique pour poursuivre le rythme ambitieux de création de 5 à 6 000 emplois nets par an. Elle souhaite permettre aux entreprises de créer les emplois qui ramèneront le taux de chômage en dessous de 10 %.

MPM a la conviction que l'ensemble des secteurs d'activité doit contribuer à cet effort comme cela a été le cas lors des dix années écoulées.

Pour être en pointe dans la compétition mondiale, MPM misera sur l'économie de la connaissance et les activités innovantes, qui partout dans le monde, tirent l'ensemble de l'économie et la création d'emplois à tous les niveaux de qualification. MPM et la Ville de Marseille soutiendront donc fortement la formation supérieure, la recherche et l'innovation, en particulier dans les pôles scientifiques et technologiques, comme la constitution autour d'Euroméditerranée d'une plateforme internationale de services à valeur ajoutée.

Parce que Marseille est un port et que les activités liées au transport et à la logistique connaissent dans le monde un développement rapide, MPM continuera à miser sur leur développement, en particulier à Marseille Euroméditerranée, pour doter Marseille d'un pôle d'affaires de dimension internationale et sur les bassins du PAM où les activités doivent être restructurées et dynamisées.

Parce que les activités productives contribuent à tirer l'économie dans son ensemble, grâce notamment à des leaders industriels comme Eurocopter, MPM développera une nouvelle offre foncière sur son pôle nord-ouest et à La Ciotat et soutiendra l'innovation industrielle dans les pôles de compétitivité.

Parce que le tourisme s'est révélé un nouveau levier du développement de l'emploi et de la transformation de l'image de Marseille, MPM et la Ville de Marseille, misant sur leurs atouts naturels et de nouveaux équipements, se fixent pour objectif de doubler d'ici 2015, son poids économique en agissant sur l'ensemble des activités touristiques et notamment sur le partenariat avec le port pour transformer, sur le littoral, l'offre touristique.

Enfin MPM poursuivra le développement engagé de son économie résidentielle en soutenant l'expansion du commerce et de l'offre de santé pour répondre à la demande des marseillais. La poursuite d'une politique active du logement et de restructuration urbaine ira dans le même sens.

Cette stratégie de développement économique s'appuie sur un programme d'action précis pour la période 2008 – 2014. Ce programme, annexé au présent rapport, prévoit de proposer aux votes de leurs assemblées délibérantes, chacune sur les compétences qui sont les siennes, un effort commun de MPM et de la Ville de Marseille de plus de 300 Millions d'euros sur la période. Un investissement qui doit être directement démultiplié par plus d'1,5 Milliard d'euros d'investissements privés et permettra la création de 30 à 35 000 emplois.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'avis du Conseil de Développement de MPM;

Sur le rapport du Président,

Considérant

- La nécessité de poursuivre une politique volontariste de développement économique pour conserver et accélérer le rythme de la création d'emplois et améliorer l'attractivité de Marseille Provence Métropole pour les talents et compétences, les entreprises, les investisseurs et les touristes,
- La nécessité de rendre lisible cette stratégie de développement économique pour l'ensemble des partenaires publics et privés du développement,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la stratégie de développement économique de Marseille Provence Métropole pour la période 2008-2014.

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN